

DOSSIER DE PRESSE

**L'AGENCE PARISIENNE DU CLIMAT DÉJÀ 1 AN,
ET PLUS DE 60 PARTENAIRES À SES CÔTÉS**

CONTACTS PRESSE :

Cécile GRUBER / Responsable Information et Communication

cecile.gruber@apc-paris.com

T : 01 58 51 90 22 – M : 06 31 02 53 69

Pavillon du Lac, parc de Bercy 3, rue François Truffaut - 75012 Paris

<http://www.apc-paris.com/>





POURQUOI UNE AGENCE PARISIENNE DU CLIMAT ?

Créée à l'initiative de la Ville de Paris, l'Agence Parisienne du Climat est une association indépendante et multi partenariale.

Elle a pour vocation à accompagner les parisiens dans l'atteinte des objectifs du plan climat de Paris.

Objectifs 2020 du plan climat : 3 x 25

- 🌍 25% de réduction des gaz à effet de serre
- 🌍 25% de réduction des consommations d'énergie
- 🌍 25% des consommations provenant des énergies renouvelables

Pour le territoire parisien, 75% des émissions dépendent des citoyens, particuliers et professionnels.

Ses missions

- promouvoir la sobriété énergétique
- accompagner le changement des comportements
- développer les énergies renouvelables
- aider les parisiens à l'engagement concret dans la lutte contre le changement climatique

5 métiers autour de l'efficacité énergétique :

1. **L'information objective des particuliers et professionnels** sur le réchauffement climatique et l'énergie dans tous les secteurs concernés (habitat, tertiaire, transports/mobilité, consommation responsable)
2. **Le conseil gratuit et indépendant**, adapté à chaque situation afin de réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre
3. **L'expertise sur la rénovation énergétique des copropriétés et la lutte contre la précarité énergétique.** L'Agence s'appuie sur une connaissance de la réalité du terrain et des retours d'expériences.
4. **L'animation et la mobilisation des acteurs du territoire** sur des sujets et problématiques précises et concrètes (organisation d'ateliers, conférences, formations, rédaction de guides pratiques, notes techniques, ...)
5. **La réflexion prospective sur les stratégies énergétiques** des acteurs du territoire parisien à l'horizon 2030 et 2050. Axe fort de collaboration entre les adhérents de l'Agence et les experts associés, il s'agit d'envisager et partager notre futur commun avec un double objectif : la lutte contre les émissions de GES, et l'adaptation au changement climatique.



Ses partenaires

Présidée par Denis Baupin, adjoint au maire de Paris en charge du développement durable, de l'environnement et du Plan Climat, l'agence compte plus d'une soixantaine de partenaires qui ont souhaité s'engager aux côtés des membres fondateurs.

Publics ou privés, professionnels du bâtiment, bailleurs, aménageurs, associations, énergéticiens, professionnels du transport, de la consommation, universités, établissements publics, ils partagent leur expertise pour construire un socle commun de connaissance sur l'énergie et le climat à Paris. Avec l'APC, les partenaires échangent et travaillent à anticiper l'avenir, à faciliter la construction d'outils opérationnels pour aider au passage à l'acte au quotidien.



AVEC VOUS, POUR ÉCONOMISER L'ÉNERGIE AU QUOTIDIEN

LES MEMBRES FONDATEURS :



LES MEMBRES OBSERVATEURS :



LES MEMBRES ADHÉRENTS :





RETOUR SUR SA PREMIERE ANNEE D'EXERCICE ET SES PERSPECTIVES POUR 2012

Créée officiellement le 16 mars 2011 après quelques mois de préfiguration, l'Agence Parisienne du Climat a rassemblé ses fondateurs, adhérents et partenaires lors de son assemblée générale le 16 mars 2012. L'occasion de faire un premier retour et de présenter les axes de travail pour les deux prochaines années.

Une démarche au niveau local à la fois partenariale, opérationnelle et prospective

Le Plan Climat de Paris a fixé les objectifs pour le territoire et inscrit le changement climatique, l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables au cœur de ses politiques. **Dans l'objectif des trois fois 25 sur le territoire parisien, les acteurs, les entreprises et les citoyens tiennent une part essentielle de la réussite, proche de 75 %. Leur mobilisation contribuera à mettre en œuvre des engagements mais surtout des actions concrètes. C'est le champ d'action de l'Agence Parisienne du Climat d'y contribuer.** Pour cela, les principes d'actions de l'APC se sont dessinés naturellement et se résument en 2011 simplement : **une démarche à la fois partenariale, opérationnelle et prospective.**

- **La construction d'un modèle partenarial original** : A l'initiative de la Ville de Paris, la phase de préfiguration a permis de réunir des partenaires fondateurs, mobilisés autour de la réunion des conditions de création et réussite de l'APC : la Région Ile de France, CPCU, EDF, Ratp et Météo-France. 2011 a vu progressivement des acteurs majeurs du territoire, entreprises, établissements publics, bailleurs, Sem d'aménagement et associations rejoindre l'APC pour contribuer à la définition du projet et de ses axes de travail. Ainsi début 2012 c'est plus de 60 partenaires qui nous ont rejoint et qui font de l'APC un lieu riche de la diversité de ses partenaires. L'année 2011 est l'apprentissage de cette démarche partenariale entre les adhérents de l'APC et au sein de l'équipe. Tous ont vu dans cet exercice une réponse à la **nécessité d'échanger en dehors du cadre professionnel, la possibilité d'y construire une réflexion collective autour de la compréhension commune des enjeux et des pistes de réponse partagées.** C'est un point fort de notre projet qui se traduit dans un potentiel divers et robuste de points de vue, d'informations et d'expertises à mettre à la disposition des sujets traités en commun.



- **La capacité à engager des actions concrètes et de terrain** au travers du conseil grand public, de l'accompagnement des copropriétés et la précarité énergétique.
- **L'engagement d'une réflexion prospective collective autour des grands sujets énergie climat** et ceci dans le cadre d'ateliers de travail et d'échange organisés à un rythme régulier pour couvrir les principales thématiques visées :
 - Mise en place d'une veille sur le décryptage des politiques publiques à destination des adhérents,
 - Consolidation du travail de construction du socle commun de connaissance sur le climat à Paris,
 - Lancement de moments d'interpellation avec des universitaires, grands témoins, sur des sujets d'actualités.

Un principe d'action : contribuer à la mobilisation et au passage à l'acte

Pour contribuer à atteindre les objectifs du Plan Climat, **l'Agence Parisienne du Climat travaille sur les conditions du passage à l'acte**. Pour cela, plusieurs questions se posent auxquelles nous essayons de répondre pas à pas, d'échanger avec nos partenaires, **d'éclairer le débat** :

- De quoi a-t-on besoin pour agir ? Quelles informations sont nécessaires pour toucher les citoyens mais également les décideurs, les entreprises ?
- Comment évaluer les actions menées, que cela soit au niveau individuel ou au niveau des organisations ? et traduire en termes d'énergie et d'empreinte carbone les actions et les projets,
- Comment donner suffisamment confiance dans les informations disponibles alors que l'on travaille sur un sujet qui comprend encore de nombreuses incertitudes ?
- La trajectoire des actions en cours est-elle en phase avec l'atteinte des objectifs ?
- Quels arguments utiliser pour faire bouger les lignes dans la prise de décision ?
- Enfin et la question n'est pas moindre, la mobilisation des financements est-elle à la hauteur des enjeux ?

Autant d'interrogations qui se traduisent dans les premières actions de l'APC et qui devront être poursuivies pour aider à progresser ensemble, par exemple :

- **Construire un socle commun de connaissance sur le changement climatique** partant du niveau mondial et se traduisant avec une application parisienne – c'est le cœur du partenariat avec Météo-France. Une première traduction concrète, l'établissement d'un bulletin climatique sur Paris pour 2011 et sur la saison hivernale, illustration concrète du changement climatique sous-tendue par une base scientifique robuste. Dans les prochains mois, ce partenariat avancera pour aider à traduire dans un contexte opérationnel les évolutions des travaux des chercheurs de Météo-France et des organismes de recherche associés.



- **Les premières études de vulnérabilité menées par la Ville de Paris, la SNCF, en sont une illustration ;**
- **Aider au décryptage des politiques publiques énergie climat :** simplifier pour les organisations la compréhension de ces politiques pour faciliter la prise de décision et l'intégration de ces éléments dans les stratégies et les plans d'actions ;
- **Partager les informations disponibles sur le territoire parisien, voire francilien** pour construire progressivement une bonne compréhension des dimensions, des enjeux, des politiques sectorielles et organiser des échanges ;
- **Former les acteurs relais,** les salariés des entreprises partenaires, engager les partenariats avec les associations professionnelles.

A titre d'illustration, **en adhérant à la toute nouvelle association Bilan Carbone, nous souhaitons justement avoir une réflexion et des arguments sur la question de la mesure carbone et l'intégration de cet outil dans les outils de management environnemental et les nouvelles normes.**

Des conditions de mise en œuvre qui se mettent en place progressivement

EXERCER UNE ACTIVITE DE CONSEIL GRATUITE ET INDEPENDANTE

Un des principaux points d'entrée privilégiée à l'Agence Parisienne du Climat est la garantie de trouver un conseil gratuit et indépendant. En 2011, près de 3000 personnes ont été touchées avec plus de 1450 conseils personnalisés. Le contexte d'évolution des sources d'information potentielles interroge cette activité à moyen terme. C'est pourquoi l'APC poursuivra sa capacité à être présente, démonstrative et pertinente sur l'ensemble des sujets, soit par ses compétences propres, soit par le réseau de ses partenaires. Ce réseau et la démultiplication des messages au travers de leviers d'information et de communication est une priorité des prochaines années.

Par la suite, l'activité conseil et accompagnement sera sans doute amenée à évoluer, d'abord en élargissant le champ des sujets couverts et en montant en compétence sur la démarche d'accompagnement au changement. Début 2012, l'organisation d'un atelier mobilité avec la RATP et la SNCF pour les conseillers de l'APC et des agences franciliennes a été une première expérience positive à renouveler sur d'autres domaines.

Plus généralement et pour être en cohérence avec la réalité du nombre grandissant d'information et de sources d'information, **le métier de conseiller pourrait évoluer vers des notions de tiers de confiance ou de « traducteur climatique », comme cela se fait au Québec. La participation de l'APC à un appel à projet du MEDDL sur les services climatiques permettra d'en construire les bases.**



ÊTRE PRÉSENT SUR LE TERRITOIRE PARISIEN

Localisée au Pavillon du Lac au parc de Bercy, l'Agence y accueille les parisiens. Plus largement, les conseillers ont vocation à aller là où se passent des choses, là où des rencontres sont possibles et des messages à passer. Plusieurs axes pour cela construits dès le début 2011 : le partenariat avec les mairies d'arrondissement, la présence ciblée dans les manifestations ainsi qu'une **permanence avec l'ADIL** dans le 14^{ème} arrondissement et au **PASU-DU** (service d'instruction des permis de la ville de Paris) dans le 6^{ème}. Dans ces lieux, une mention spéciale **pour le 156 durable, (156 rue d'Aubervilliers) lieu de démonstration des technologies de réhabilitation BBC et espace d'animation des professionnels et des habitants autour de la maîtrise des consommations.**

CONTRIBUER AUX CHANTIERS MAJEURS DU PLAN CLIMAT : EN PREMIER LIEU LA COPROPRIÉTÉ

L'accompagnement des copropriétés, quelques chiffres en résumé l'enjeu : 43 % des consommations d'énergie, 23 % des émissions, 100 000 immeubles et un chantier majeur de réhabilitation du parc bâti.

L'engagement de la Ville sur le chantier copropriétés est déterminant, il est inscrit dans le Plan Climat et du Plan Local de l'Habitat. **L'APC est le pilote opérationnel de ce chantier avec un point d'entrée spécifique : offrir un conseil gratuit et indépendant aux copropriétaires.** Mais pour atteindre les objectifs ambitieux et sur un territoire aussi vaste, l'effort doit porter sur **différents effets de leviers et partenariats :**

- **L'accompagnement de copropriétés pilotes – une centaine**, pour illustrer les bonnes pratiques et la faisabilité de tels projets, donner confiance, montrer pour avancer,
- **Des partenariats avec des professionnels du bâtiment,**
- **Une plate-forme en ligne : le Coach copro ©** pour accompagner les copropriétés tout au long de leur projet et facilitant la prise de décision, développé avec l'appui des experts d'**Ericsson** pour aboutir à la construction d'un cahier des charges de spécification,
- La réalisation d'outils (cahier des charges, guides, fiches techniques, ,etc.) rassemblés dans la Bibliothèque des outils pour la copropriété. Par exemple : **La révision du cahier des charges de l'audit énergétique en copropriété, donnant des orientations plus larges et complètes et facilitant ainsi la prise de décision,**
- **Une expérimentation concrète de différents outils de financement – du CPE au Plan de travaux.**



Initié en 2011, ces axes constituent des priorités majeures pour les deux prochaines années. Ils permettront de constituer de nouveaux partenariats et d'expérimenter des approches nouvelles, en particulier financières, permettant de faire avancer la réhabilitation du bâti parisien.

Autour de l'ensemble de ces actions, le travail de l'APC est en lien avec la Ville de Paris, la Région, l'ADEME, la REGION Ile de France et nos partenaires entreprises ou associations : GTF, fédérations du bâtiment, FNAIM et UNIS.

**REPENDRE AUX PREOCCUPATIONS IMMEDIATES DES PARISIENS EN DIFFICULTE
: LA PRECARITE ENERGETIQUE**

Le Département de Paris a signé en 2011 un contrat local d'engagement (CLE) contre la précarité énergétique avec le Préfet et des partenaires socio-économiques (CNAV, CASVP, les 3 SACICAP d'Ile-de-France, APC), contrat qui permet de mobiliser le fonds d'aide à la rénovation thermique (FART) confié par l'Etat à l'ANAH dans le cadre du programme « Habiter Mieux ». **L'APC est signataire de ce contrat. L'APC assure un pilotage opérationnel de ce chantier : la formation des travailleurs sociaux et des gardiens chez nos partenaires de l'habitat social, la réalisation de défis sur les économies d'énergie et les économies d'eau. Un partenariat sera prochainement signé avec la DPVRI pour collaborer plus étroitement sur la précarité énergétique dans les quartiers politique de la ville.**

Pour être tout à fait opérationnel, **des visites à domicile sont réalisées depuis le mois d'octobre autour d'un binôme des conseillers de l'APC : technique et social. 26 en 2011, une centaine envisagée en 2012 et une montée en charge en fonction des budgets à venir. Avec ce déploiement, et en fonction des premiers retours, le travail de sélection des cibles, des partenaires et des actions sera à engager courant 2012.**

Avec le **partenariat avec Eau de Paris**, ce volet sera amené à se développer dans les deux prochaines années.



Le souhait d'expérimenter de nouveaux sujets

Autour de ces premiers axes et fort des échanges avec les partenaires, de nouveaux sujets ont émergé. Ils seront expérimentés dans les prochains mois :

APPROFONDIR LA QUESTION DE LA MESURE DE LA PERFORMANCE ET DE LA CONTRACTUALISATION TOUT AU LONG DE LA CHAÎNE DE DECISION

Une premier atelier de travail a eu lieu le 12 janvier 2012 avec SEMAVIP et RIVP et portait sur les questions suivantes : **Comment contractualiser avec l'ensemble de la chaîne des intervenants (Maîtrise d'ouvrage, Maîtrise d'œuvre, différentes entreprises et leurs sous-traitants, utilisateurs, ...) et fixer des obligations de résultats cohérents avec le permis de construire déposé par l'Aménageur ?**

Au-delà des pénalités, quelles pistes envisager ? Convaincre plutôt que contraindre, demander aux entreprises une note de synthèse de leur compréhension du DCE, séquestration d'une somme par l'aménageur et restitution aux entreprises au fur à mesure des livrables.

Dans la suite de cet atelier, une poursuite de ce travail est prévu autour de retour d'expériences et d'échanges de pratiques concrètes y compris sur **le volet contractuel et assurantiel**.

EXPERIMENTER UN CHANTIER D'INNOVATION SUR L'EFFICACITE ENERGETIQUE DANS LE SECTEUR DU BATIMENT : APPEL A PROJETS SOUTENU PAR JEAN LOUIS MISSIKA -ADJOINT AU MAIRE DE PARIS ET EN PARTENARIAT AVEC LE PARIS REGION INNOVATION LAB

En partenariat étroit avec l'Agence Parisienne du Climat (APC), le Paris Region Innovation Lab va lancer courant 2012 un appel à projets dédié à l'efficacité énergétique dans le bâtiment.

Dans un premier temps, nous réalisons conjointement un état des lieux des actions en cours ou programmées sur cette thématique auprès de la Ville, des SEM, et des grands gestionnaires de patrimoine immobilier. Nous travaillons également à identifier des territoires d'expérimentation (bâtiments) et à préciser avec eux leurs besoins spécifiques.

Notre volonté est d'être en mesure de **proposer d'ici mars des sites représentatifs et aux caractéristiques différentes, afin de lancer un appel à projets auprès des entreprises innovantes sur la base de cette cartographie de besoins à satisfaire**.



A terme, **ce projet se traduira par la mise en œuvre de démonstrateurs innovants et répliquables, et, par la diffusion des innovations, permettra de concourir à la baisse des consommations d'énergie sur le territoire.**

MOBILISER LES RESPONSABLES DES GRANDS PATRIMOINES IMMOBILIERS

L'enjeu est ici de **favoriser l'engagement des gestionnaires de grands patrimoines immobiliers parisiens dans une démarche active de réduction des consommations d'énergie.** Le **Museum National Histoire Naturelle**, adhérent de l'APC, nous a aidés à lancer ce nouveau sujet. Un premier tour de table des pratiques et des attentes montre en même temps l'intérêt du sujet mais également la difficulté de le traiter.

Les meilleures pratiques et actions les plus avancées seront présentées et partagées entre les participants d'un premier atelier rassemblant les premiers responsables identifiés. Des expertises idoines seront mobilisées en réponses aux problèmes rencontrés en commun dans un esprit de mutualisation.

Il s'agit de susciter une émulation constructive sur les objectifs et pratiques d'efficacité énergétique en tenant compte de l'hétérogénéité des besoins, des situations respectives et des états d'avancement.

DEVELOPPER UN AXE AUTOUR DES ECONOMIES D'EAU

La construction du partenariat avec **Eau de Paris** conduit à un approfondissement spécifique autour de ce sujet. L'entrée maitrise des charges en particulier sur le chantier précarité énergétique est naturelle, d'autres sujets sont visés. **Nouvel adhérent depuis juillet 2011, Eau de Paris a souhaité engager avec l'Agence Parisienne du Climat un renforcement de ses actions en direction des usagers. Ce partenariat prend la forme d'une convention sur trois ans qui porte sur les sujets suivants : la formation des gardiens et travailleurs sociaux, l'accompagnement des commerçants et artisans, l'implication des ménages sur les économies de charge, la création et la mise à disposition d'outils pédagogiques communs.**



La volonté partagée d'approfondir le chantier prospective

La démarche prospective conduite par l'APC a été conçue et lancée en 2011 avec deux actions en parallèle, un **état des lieux des politiques publiques « énergie climat en Région Ile de France »** – note de décryptage et une **consultation de nos partenaires sur leurs prospectives en lien avec le territoire parisien.**

Fort de cette première expérience et de l'évolution du contexte dans lequel se traitent les questions énergie et climat. Les premiers ateliers ont traité du climat et des politiques publiques puis le sujet du gaz et de l'électricité ont été successivement abordés. L'intérêt des partenaires pour le renforcement de ce chantier est confirmé. Ce travail sera approfondi en 2012 avec pour objectif d'organiser régulièrement des ateliers (toutes les 4 / 5 semaines) et de publier un document de synthèse en fin d'année. **L'objectif de décrire progressivement les principaux sujets, construire une vision collective et prospective, échanger sur la base de contribution d'experts mobilisés, contribuer à construire une vision.**

Le choix des thèmes et leur modalité de traitement se fait en lien régulier avec la Ville de Paris, dans le cadre du Plan Climat.



Fiches Annexes

Exemples d'outils réalisés et avancement de projets particuliers



ANIMATION DU TERRITOIRE

Habitat, Consommation, Mobilité :

Trois thématiques abordées sous l'angle énergie/climat avec les parisiens

La composante de l'empreinte carbone de chaque parisien, particulier ou professionnel, est triple : ses déplacements, ses actes d'achat et son logement. Si le cœur de l'activité info-conseil est l'habitat, les deux autres composantes sont également adressées.

L'activité animation du territoire prend ainsi plusieurs formes (stands d'information, conférences, visites de site...) et s'adresse au grand public comme aux professionnels.

Les mairies d'arrondissements sont des partenaires privilégiés avec qui nous dialoguons régulièrement pour répondre à leurs attentes et leur proposer des animations.

En 2011 :

30 animations et

1 350 personnes sensibilisées et 1 450 accompagnées

25 bonnes pratiques identifiées et mises en valeur sur le
site internet de l'APC www.apc-paris.com

7 animations autour du I 56 Durable

**4 fiches éco-action sur
www.acteursduparisdurable.fr**



STANDS, CONFÉRENCES, SALONS

Nous sommes régulièrement sollicités pour animer des stands de sensibilisation du grand public sur l'énergie et le climat. Nous mettons à disposition de la documentation et un conseiller Info Energie Climat est toujours disponible pour présenter l'APC et ses activités et, surtout, répondre aux questions des visiteurs (JPEC, Semaine du Développement Durable Mairie 15, Fête du 17^{ème} ...).

Nous sommes également sollicités pour animer ou co-animer des conférences thématiques : rénovation énergétique, mobilité douce, éco-gestes...ces conférences sont un bon moyen de faire passer des messages tout en permettant des échanges avec les participants.

LES BONNES PRATIQUES

L'identification et la valorisation des bonnes pratiques du territoire parisien est une mission importante de l'Agence :

- montrer que sur le territoire parisien des réalisations énergétiquement performantes sont possibles,
- mettre en valeur les initiatives pour améliorer le transport des personnes et des marchandises, de faire des achats moins carbonés...

Outre les visites de sites, la valorisation des bonnes pratiques est menée via la création d'une carte de géolocalisation sur le site internet de l'agence. Chaque bonne pratique recensée fait l'objet d'une fiche descriptive réalisée par l'APC.



LE 156 DURABLE

Ce local, animé en partenariat avec l'association EDIF, a deux vocations :

- être utilisé comme un lieu démonstratif pour les professionnels du bâtiment tels qu'architectes, bureaux d'études, enseignants et étudiants dans le domaine du bâtiment et de l'ingénierie afin de valoriser le caractère exemplaire du 156 Durable, montrer concrètement et échanger sur les solutions de mise en œuvre d'une rénovation BBC.
- servir d'espace appartement témoin à destination des publics, notamment en précarité énergétique : ils pourront bientôt regarder, toucher et comprendre ce qui consomme de l'énergie dans leur logement et surtout apprendre et tester les gestes économes.



CAHIER DES CHARGES COPROPRIETE

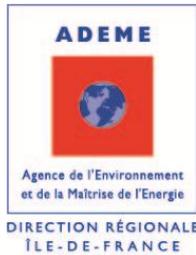
UN EXEMPLE D'OUTILS REALISE EN PARTENARIAT

Audit énergétique + AMO travaux + AMO renégociation contrats

LE CAHIER DES CHARGES COPROPRIETE, C'EST QUOI ?

- Un cahier des charges cadrant précisément les attentes des copropriétés parisiennes envers leur prestataire pour la réalisation d'un audit énergétique et, le cas échéant, de mission d'assistance pour la mise en œuvre des travaux et/ou de renégociation des contrats d'énergie
- Une évolution du cahier des charges Audit énergétique de copropriété utilisé sur Paris depuis avril 2009
- Un cahier des charges **de référence** : pour les aides « Copropriétés : Objectif Climat » (ADEME/Ville de Paris/CRIF) sur Paris, base pour l'appel à projet régional Audit ADEME,
- Une co-

rédaction APC,
ADEME, Ville de Paris,



Régional IDF



POURQUOI UN NOUVEAU CAHIER DES CHARGES & QUELLES NOUVEAUTÉS ?



- Volonté d'avoir de meilleurs audits, plus homogènes, plus orientés vers des travaux ambitieux et adaptés
- Nouveau contexte avec les décrets issus du Grenelle
- Intégration de 2 prestations d'AMO (Assistance à Maitrise d'Ouvrage) : AMO travaux et AMO renégociation contrats de chauffage
- Intégration de la problématique « acoustique »
- Renforcement de la problématique « confort d'été »

A PARTIR DES RETOURS D'EXPERIENCE :

- Expérience des conseillers avec l'analyse de plus de 90 rapports d'audit
- Atelier APC 2011 et réunions de travail avec les partenaires
- OPATB 13e, ARC, bailleurs sociaux, ALE (Grenoble, Montpellier et Lyon), ADEME, BET ...



CALENDRIER :

- Atelier APC sur Cahier des charges : Audit énergétique - juin 2011
- Travail APC/Ville/ADEME/Région + intégration des 2 prestations d'AMO - juillet 2011/février 2012
- Réunion de travail avec bureaux d'études et architectes adhérents APC - mars 2012
- Finalisation du cahier des charges **Fin mars 2012**



UN EXEMPLE DE RENOVATION ÉNERGETIQUE EN COPROPRIÉTÉ

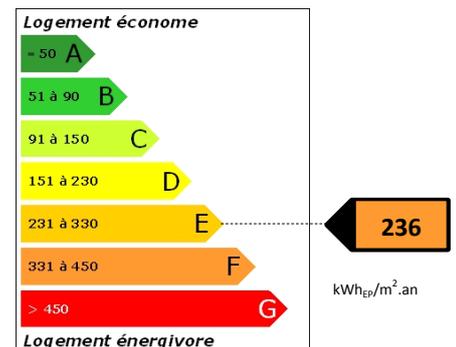


Copropriété FONTAINE D'ALIGRE 15/17, place d'Aligre

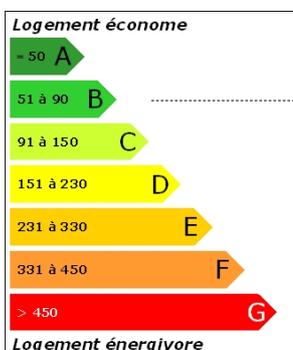
Paris 12^e
110 logements
Bâti en 1971
7237 m² chauffés
Chauffage et ECS : collectif gaz
Syndic : Etudes et Gestion Mirabeau

Avant travaux :

- **Description du bâtiment** : Bâtiment en forme de « L » disposant de 10 étages. Présence d'un commerce non chauffé, et une agence immobilière et bancaire. 80% des copropriétaires sont des propriétaires occupants. Les façades sont composées essentiellement de surfaces vitrées, le reste est en béton. 80% du vitrage est du simple vitrage.
- **Consommation moyenne** (chauffage, ECS, électricité des parties communes) : **236 kWhEP/m².an**
- **Facture énergétique moyenne** : **84 000 €/an (764 €/lot)**
- **Emissions moyennes de Gaz à Effet de Serre** : **345 T CO₂/an**



Après travaux : estimation scénario d'amélioration forte des performances et du



- **Consommation moyenne** : **127 kWhEP/m².an** (chauffage, ECS, électricité des parties communes)
- **Coût des travaux** : **660 000 € HT**, soit 6 000 €/lot ou 91 €/m²
- **Economies engendrées** : environ **49 698 HT €** soit 451 €/lot
- **Facture énergétique moyenne** : **34 302 €/an (312 €/lot)**
- **Emissions de Gaz à Effet de Serre** : **180 T CO₂/an**

confort «vers le facteur 4!



Audit énergétique

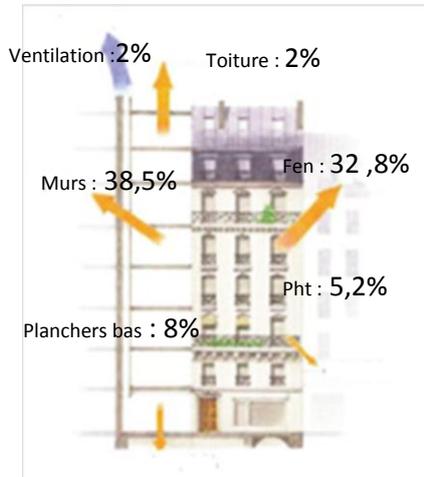


Schéma des déperditions de chaleur

Bureau d'études : ENERA Conseil

Coût : 6 578 € TTC dont 3 500 € (soit 70% du coût HT) de subvention de l'ADEME, de la Ville de Paris et la Région IDF. 3 078 € restants à la charge de la copropriété soit **28 €/lot**

Préconisations de travaux

Le rapport du bureau d'étude préconise **plusieurs scénarios de rénovation énergétique**. Le conseil syndical étant très motivé, ils choisissent d'entreprendre une amélioration des performances énergétiques et du confort de la copropriété. L'objectif pour la copropriété est de définir un plan d'actions visant l'amélioration de la performance énergétique d'un immeuble ancien des années 70.

Préconisations adoptées par le conseil syndical

Natures des interventions :

- Rénovation des toitures terrasses avec ajout d'un isolant thermique ($R = 5 \text{ K.m}^2/\text{W}$)
- Ravalement des pignons avec ajout d'une isolation thermique par l'extérieur ($R = 3,2 \text{ K.m}^2/\text{W}$)
- Remplacement de toutes les huisseries d'origine par du double vitrage performant ($U_w = 1,4 \text{ K.m}^2/\text{W}$)

Résultats attendus

- **Economie annuelle :** ~ 40 000 € HT
- **Coût des travaux** après appel d'offre du maître d'œuvre: 657 235,95 € HT
- **TRI actualisé (4%) :** 11 ans
- **Nouvelles consommations :**
109,6 kWh_{EF}/m².an - 127 kWh_{EP}/m².an



Isolation de la toiture de la copropriété Aligre

Recherche des entreprises et planification des travaux

Suite aux préconisations ambitieuses du BET ENERA Conseil, le conseil syndical a voté un programme de travaux en juin 2011, et missionne **le même BET pour être le maître d'œuvre** pour la réalisation de ce chantier.

3 entreprises sont retenues :

SAS BATEI : Réfection des toitures-Réfection totale de l'étanchéité des toitures terrasses de la résidence avec ajout d'un isolant thermique.

Société Harmonie SAS : Ravalement de façade-Isolation par l'extérieur des pignons du bâtiment.

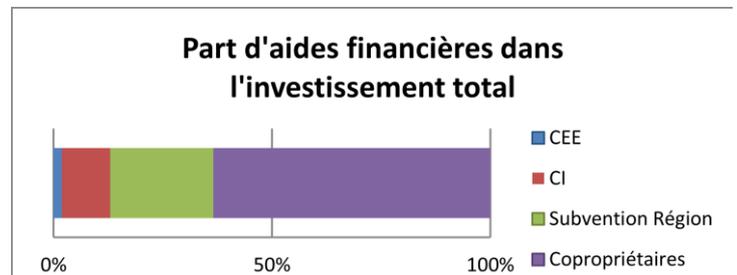
LORENOVE : Changement de fenêtre.



Coûts et financement du projet de rénovation



Pour le financement des travaux, les copropriétaires ont pu bénéficier de 11% du montant total des travaux en crédit d'impôt, 2% en CEE (Certificats d'Économies d'Énergie), 24% en subvention Région Ile de France; restant ainsi à leur charge 63 % du total, soit ~ 400 000€ (~ 3 600 €/logement ou ~ 55 €/m²)



Des copropriétaires impliqués dans leurs projets de rénovation

Pour choisir au mieux leurs menuiseries, le conseil syndical de la copropriété Aligre s'est rendu une journée de Mars dans les locaux de LORENOVE afin de voir comment était conçues les fenêtres, et choisir sur place leurs menuiseries.



Le mot du Conseil Syndical



Les membres du conseil syndical, constatant la forte envolée des prix du gaz, et ayant réalisé le bilan énergétique de la copropriété ont décidé de proposer à l'assemblée générale, tout d'abord le vote d'un audit énergétique global, puis un an plus tard, des propositions de travaux importants pour une rénovation énergétique globale de la copropriété (isolation des toitures, pignons, changement des huisseries...).

Sur le plan financier, l'intervention de l'Agence Parisienne du Climat a été déterminante pour comprendre les enjeux financiers existants concernant à la fois les aides possibles (Ville de Paris, Région, ADEME) et les mécanismes permettant de diminuer la facture finale de la copropriété (certificats d'économie d'énergie). Les bonnes relations, le volontarisme de cette agence, et les contacts qu'elle a su créer avec le bureau d'études et le syndic ont été un atout particulièrement important pour mener à bien la démarche engagée.





Chronologie du projet de rénovation énergétique



T
R
A
V
A
U
X

A
U
D
I
T

- Juillet Changement de la totalité des menuiseries
- Fév-Mars Isolation pignon et toiture
Accord pour subvention de la Région
- Janv. Recherche de financement : dossier de demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France pour les travaux d'isolation toiture, isolation pignons, menuiseries et maîtrise d'œuvre
- 2012**
- Sept. **Lancement des appels d'offre** pour les travaux
- Mai. **Vote travaux et du maitre d'œuvre ENERA Conseil en Assemblé générale**
- Rénovation des toitures terrasses avec ajout d'un isolant thermique
 - Ravalement des pignons avec ajout d'une isolation thermique par l'extérieur
 - Remplacement de toutes les huisseries d'origine par du double vitrage performant
- Fév. **Réunion présentation** du rapport d'audit.
Rapport final définitif du bureau d'études
- 2011**
- Remise d'une première version de l'audit énergétique du bureau d'études
- Déc. → *Envoi d'informations complémentaires et de remarques du CS et du CIE*
Lancement du rapport d'audit énergétique par ENERA Conseil (5980 € TTC)
- Fév-Mai Fiche copropriété complétée, réunion présentation du dispositif, réalisation du **Bilan Energétique Simplifié et montage du dossier de subvention Audit énergétique** (Ville Paris/ADEME/Région Ile-de-France)
- Janv. **1er contact** du Conseil Syndical (CS) avec le Conseiller Info Energie (CIE)
→ *Copropriété motivée effectuant un suivi des consommations*
→ *Nombre important de copropriétaires : l'aspect communication sera primordial*
- 2010** **Réunion du CS** : favorable à la démarche proposée par le CIE dans le cadre du dispositif
Recueil des données pour la réalisation du Bilan Energétique Simplifié (BES)

Glossaire

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie

BES : Bilan Energétique Simplifié

CEE : Certificat d'Economies d'Energie

CI : Crédit d'Impôt

ECS : Eau Chaude Sanitaire

Energie Primaire (EP) : énergie nécessaire pour produire l'énergie finale livrée au consommateur. Elle tient compte des pertes sur la chaîne de production. Pour l'électricité en France : 1 kWh EF = 2,58 kWh EP

Energie Finale (EF) : énergie livrée à l'utilisateur final, elle correspond à la facture du fournisseur d'énergie

ITE : Isolation Thermique par l'Extérieur

TRI : temps de retour sur investissement

VMC : Ventilation Mécanique Contrôlée

Pth : Pont thermique



LUTTER CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE

L'APC, l'acteur opérationnel de terrain sur Paris :

Accompagner les ménages en difficultés sociales et financières
vers la réduction de leurs charges en eau et énergie

Le projet de lutte contre la précarité énergétique de l'APC s'intègre dans un ensemble d'actions existantes, en lien avec les différents adhérents de l'agence :

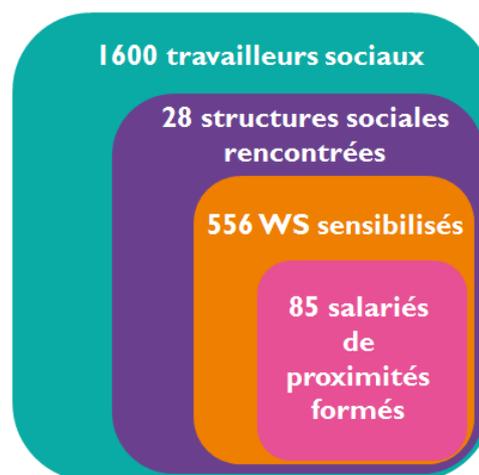
- la Ville de Paris, pilote des politiques publiques du logement : OPATB, projet CAPE 19e, EIE, Copropriété Objectif Climat, CLE 75, Plan Climat et PLH,
- les opérateurs : montages financiers à éligibilité sur critères sociaux et réalisations de travaux,
- les fournisseurs d'énergie : sensibilisation aux écogestes et changement d'équipements, CEE,
- les bailleurs sociaux : information des locataires, rénovation / réhabilitation, défis d'économies d'eau et d'énergie,
- la Région Île-de-France : subventions aux travaux de rénovation thermique des "passoires thermiques", aide à 360° sur les copropriétés dégradées

L'activité de lutte contre la Précarité Énergétique de l'Agence Parisienne du Climat répond à plusieurs missions : **animer un réseau d'acteurs référents** représentant la transversalité de la thématique (énergie, santé, habitat, social, sécurité...), **former des relais** et les outils adaptés, **accompagner les bailleurs sociaux** et permettre la réalisation des objectifs du **Contrat Local d'Engagement du Département de Paris (CLE 75)**.

Le public cible



Les relais de terrain



Bilan de la première année (Mars 2011 – Mars 2012)



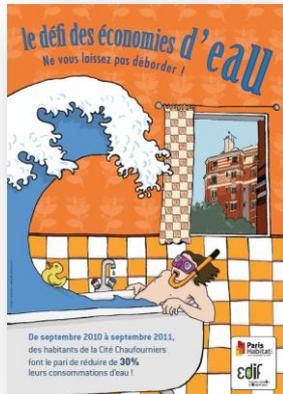
En 2006, l'INSEE estimait à **54.000** le nombre de ménages en situation de précarité énergétique sur Paris, chiffres certainement plus importants aujourd'hui du fait de la hausse continue du coût des énergies.

La présentation de l'activité est consultable sur le site web de l'APC à l'adresse suivante :
<http://www.apc-paris.com/lutter-contre-la-precarite-energetique/pourquoi-agir.html>



RENTREE 2011 : SENSIBILISATION DES LOCATAIRES DU PARC PUBLIC

avec Paris Habitat OPH, RIVP



Défi Chauffournier

Formation Gardiens d'immeuble



Journée éco-citoyennes



L'APC a finalisé 2 défis d'économies d'eau et d'énergie organisés avec Paris Habitat OPH sur les groupes d'immeubles de **Tlemcen (75020)** et **Chauffournier (75019)**. Et assuré 4 ½ journées écocitoyennes pour des groupes d'immeubles du 13^{ème} arrondissement.

Formation des gardiens d'immeuble, remise **d'équipements économes**, **sensibilisation** des locataires **et suivi des consommations** sur plus d'un an ont permis une prise de conscience du public et des salariés, la création de lien social, l'amélioration des relations locataires-bailleurs et une baisse significative des charges d'eau et d'énergie des ménages impliqués.

Fort d'un atelier APC organisé le 27/09/2011 pour les adhérents de l'agence sur la réduction des charges d'eau et d'énergie, l'équipe Précarité Énergétique dispose désormais de retours d'expérience solide permettant de proposer une méthodologie efficace pour mener ce type sensibilisation chez les bailleurs sociaux parisiens.

4EME TRIMESTRE 2011 : REALISATION DE VISITES A DOMICILE

En partenariat avec la DLH, la DASES, le CASVP, la CNAV, les SACICAP, le PACT 75 et H&D IdF

Depuis la signature du **CLE 75** fin Mai 2011, l'APC a sensibilisé la majorité des **travailleurs sociaux concernés** de la Ville pour en faire les **leviers d'identification** des ménages en situation de précarité énergétique. Ces travailleurs sociaux orientent ainsi les ménages ciblés vers l'APC selon des règles strictes de confidentialité afin que les **chargés de visite** de l'agence (un CIEC technicien et un médiateur social) se rendent à domicile et réalisent une **évaluation sociotechnique** de la situation.

Sont ainsi proposés **gratuitement** aux ménages : détectons des **problématiques thermiques**, des risques **sécuritaires et sanitaires**, sensibilisation aux **écogestes**, apport de connaissance sur l'utilisation et le renouvellement des équipements, orientation vers les **aides existantes** et les structures adaptées, **remises d'équipements** économes en eau et énergie et **suivi des consommations**.



Ceux-ci sont ensuite accompagnés vers la **réalisation de travaux** lorsque c'est nécessaire et possible, afin de permettre sur le long terme une **sortie de la situation de précarité énergétique**.



Problèmes sécuritaires



Analyse du bâti



Sensibilisation comportement



PRESENTATION DU PROJET - COACH COPRO ©

LE COACH COPRO © EN BREF...

Les copropriétaires et les syndicats ont un **besoin grandissant de méthodologie et d'outils adaptés aux situations complexes de l'amélioration énergétique en copropriété**. Ce constat, lié aux enjeux sociaux et environnementaux de la réhabilitation du parc privé, entraîne la nécessité de développer un outil, pédagogique et efficace, afin de répondre à ce besoin.

S'appuyant sur l'expérience des équipes de l'Agence Parisienne du Climat et de ses partenaires, le Coach Copro © prend la forme d'une interface informatique hébergée sur le site de l'Agence Parisienne du Climat. Il pourrait ainsi bénéficier d'une capacité de diffusion à grande échelle et d'une facilité d'accès. **Associé au travail des Conseillers Info Energie Climat, le Coach Copro © permettra aux copropriétés de disposer d'une plateforme unique, neutre et indépendante pour s'informer, être conseillées et s'orienter dans leur projet.**

Le Coach Copro © s'inscrit dans **les trois axes forts** de l'Agence Parisienne du Climat dans l'accompagnement des copropriétés qui sont les suivants :

- **L'information et le conseil des copropriétés** parisiennes et l'accompagnement personnalisé d'un échantillon de copropriétés ;
- **La constitution d'un réseau de partenaires**, professionnels de la copropriété, susceptibles de démultiplier l'action de l'APC ;
- **La mise en place de nouveaux outils, regroupés au sein du Coach Copro®** permettant de provoquer un effet levier et accroître ainsi le nombre de rénovations énergétiques sur le territoire parisien

Le Coach Copro © comporte :

- **une interface informatique à destination des copropriétaires, conseils syndicaux et syndicats : un vrai besoin tant des professionnels que des copropriétaires,**
- **une panoplie organisée d'outils d'aide à la décision** (techniques, méthodologiques, réglementaires, financiers), utiles à chaque étape du projet de rénovation.
- **un outil d'aide au montage de projet pour les copropriétaires**, modulables selon en fonction du degré d'autonomie de la copropriété dans son projet.

Le Coach Copro © vient en appui du travail des conseillers et des professionnels du secteur.



AVANCEMENT DU PROJET

Le Coach Copro © existe actuellement sous la forme d'une boîte à outils à disposition des copropriétés et téléchargeable sur le site de l'APC : www.apc-paris.com. Cette **bibliothèque des outils indispensables à la rénovation énergétique des copropriétés**, propose une démarche par étapes, associées à des outils adaptés au projet de la copropriété.



Le projet Coach Copro © est maintenant en phase de construction pour la réalisation d'un outil virtuel disponible à la fin 2012.

Un travail de définition des spécifications de l'outil est en cours avec l'aide des experts d'Ericsson. L'objectif est la rédaction d'un cahier des charges et de spécifications sur la base d'un premier document APC réalisé à la suite des consultations des différents adhérents et partenaires potentiels.

LES PARTENARIATS EN COURS

Des partenariats potentiels sont en cours de discussion avec des professionnels du secteur afin de disposer :

- **des bases de données de référence des technologies, des prix et des entreprises disponibles ;**
- **du profil énergétique du parc de logements concerné avec un état des lieux de la consommation et d'identifier des gisements de réhabilitation.**

Des passerelles seront créées avec d'autres initiatives menées :

- par l'ARC et le CLER : la mise en ligne d'un site Internet à destination des conseillers accompagnateurs de projets de rénovation énergétique et des copropriétaires porteur d'un projet. Le site Internet aura pour objectif de fournir les éléments de base pour maîtriser le monde de la copropriété et les étapes clés de la rénovation.
- par le réseau des agences locales de l'énergie et du climat - FLAME : une initiative est lancée favorisant l'échange d'outils, de méthodologie et de bonnes pratiques. L'objectif est d'aboutir à la rédaction d'un guide valorisant les initiatives d'accompagnement de copropriété des agences locales et de faciliter le travail d'accompagnement des projets de rénovation énergétique.

La **portée de cet outil est dans un premier temps métropolitain** avec l'objectif d'en faire un outil disponible pour d'autres territoires une fois la phase test passée, fin 2013.

Un **objectif intermédiaire est l'ouverture de 1000 comptes** de copropriétés intéressées et actives d'ici fin 2012 sur Paris et Ile de France.



PROJET DE LIVRE BLANC SUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE EN COPROPRIETE

Enjeu du projet :

La rénovation énergétique des copropriétés se heurte à différents **freins juridiques, sociologiques, méthodologiques, réglementaires, financiers**. Le nouveau contexte ouvert par le Grenelle de l'environnement contribue à faire émerger plusieurs possibilités aux copropriétaires pour le financement de la rénovation énergétique. Quel que soit le scénario, le manque de retours d'expériences concrètes en copropriété handicape la mise en œuvre opérationnelle de ces solutions.

OBJECTIFS

- **Expérimenter** différents dispositifs de financement sur des **cas concrets de copropriétés**
- **Indiquer** les conditions de leur **reproductibilité**
- **Proposer une synthèse sous la forme d'un** livre blanc facilitant la prise de décisions des **copropriétaires, offreurs de solutions et décideurs publics** en matière de financement de travaux de rénovation de copropriétés
- **Mobiliser les partenaires de l'APC** autour d'un travail collaboratif

PARTENAIRES

Les partenaires auront la possibilité de contribuer à l'avancement du projet de différentes manières :

- En apportant leur expertise au comité de suivi technique
- En participant à une ou plusieurs expérimentation(s).

Le comité technique de suivi du projet :

Le comité technique associera des professionnels du secteur de l'énergie, de la construction, de la finance, de l'immobilier et de la copropriété, adhérents ou partenaires de l'APC.



Les partenaires offreurs de solutions :

Chaque partenaire travaillera sur un ou deux cas particuliers avec l'appui de l'APC et de ses partenaires et pourra aller, le cas échéant jusqu'à une proposition de montage financier adressée à la copropriété.

Ces expérimentations porteront sur au moins trois types de dispositifs :

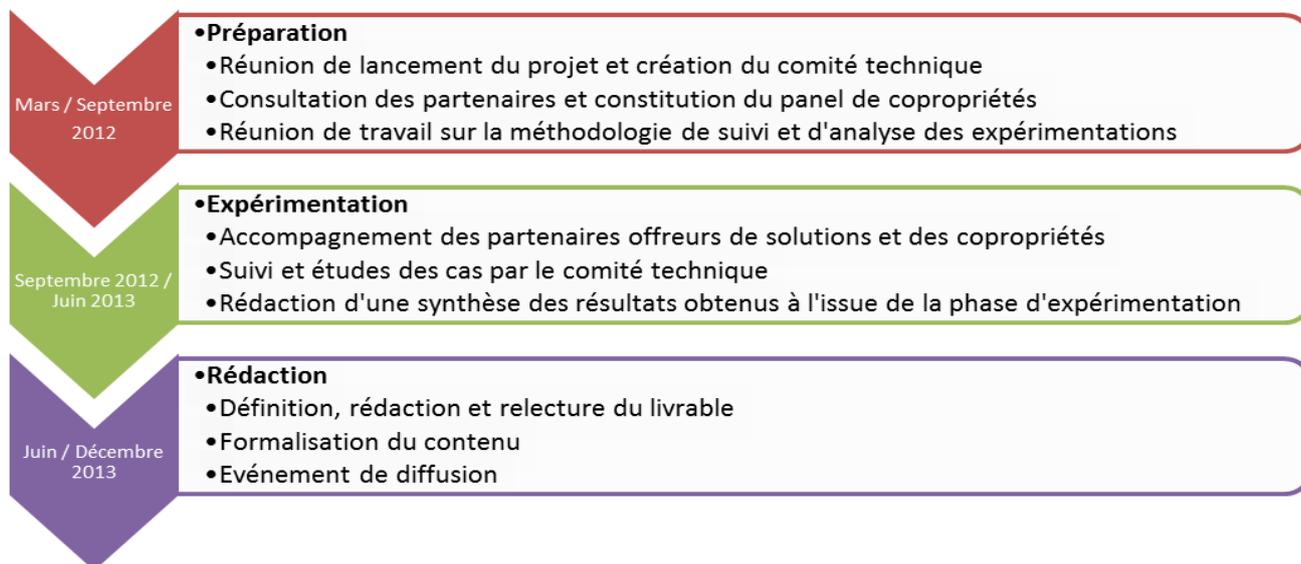
- Le contrat de performance énergétique avec trois montages possibles
- L'offre globale de travaux avec groupement d'entreprises
- La SEM Energie POSIT'IF

Les experts :

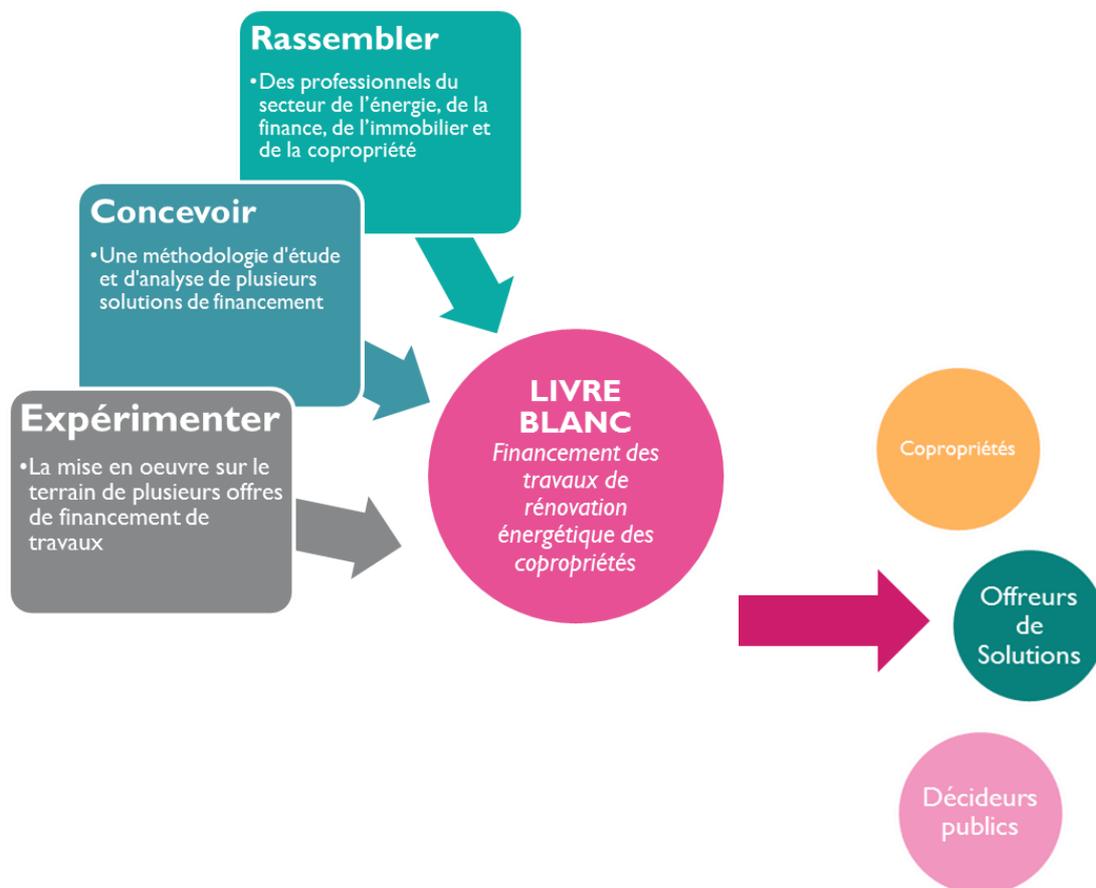
Le comité de suivi technique pourra s'appuyer aux étapes clefs sur des experts.



PHASAGE



DEROULEMENT



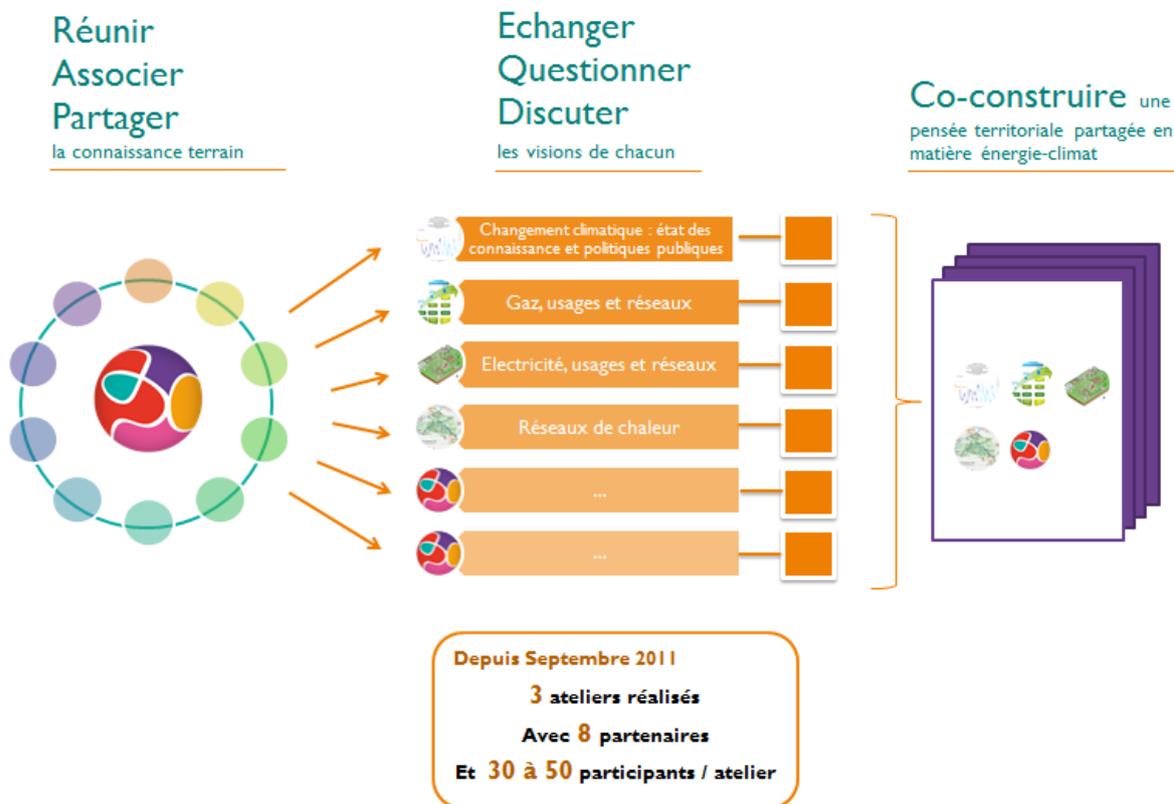


CHANTIER DE PROSPECTIVE

Les ateliers de prospective :

Envisager le futur de notre territoire sous l'angle énergie - climat

Le chantier de prospective de l'Agence Parisienne du Climat répond à plusieurs objectifs : **mobiliser, partager les connaissances, et associer les travaux** des différents acteurs du territoire parisien dans leurs champs « métier » respectifs : habitat, transport, réseaux, énergie etc.



La diversité et la représentativité des parties prenantes de l'Agence, permettent d'appréhender la complexité du jeu d'acteurs et de couvrir une part significative à la fois des émissions de gaz à effet de serre du territoire, mais aussi des leviers de changement.

Le chantier de prospective de l'APC s'articule autour d'un socle commun de connaissances sur :

- L'état de l'art des connaissances de l'évolution du climat, au niveau global et au niveau territorial,
- Le décryptage des politiques publiques en matière énergie-climat



SEPTEMBRE 2011 : ATELIER DE LANCEMENT

avec Météo France et le CIRED



Pour ce premier atelier, nous avons demandé à Météo France (parmi les fondateurs de l'APC) de présenter un état de l'art synthétique, mobilisateur, et pédagogique sur la **connaissance scientifique actualisée en matière de climat** au niveau global et au niveau territorial : le phénomène et ses conséquences.

Ce fut également l'occasion de présenter un travail en cours, et que nous allons poursuivre au sein de l'APC, de décryptage des **politiques publiques en matière d'énergie et de climat**.

Sur la base de ces connaissances actualisées et partagées, le chantier de prospective de l'APC permet à chaque partenaire d'exprimer, lors d'un atelier dédié à son univers métier, sa vision prospective territoriale au regard, pour son activité, des enjeux énergie et climat.

ATELIER 2 : « GAZ, USAGES ET RESEAUX »

avec GrDF, l'ONSTSBTP et Enea Consulting

Parmi les solutions pour un mix énergétique plus soutenable : le **gaz « vert »** est porteur de promesses avec les innovations futures en matière de stockage par vecteur hydrogène d'EnR en surproduction, ou encore à plus court terme avec la méthanisation ou la gazéification de la biomasse pour injection dans le réseau.

Quelle feuille de route technologique des solutions gaz ? Quels **défis techniques** ? Quelle **acceptation sociétale** ?

Quel rôle, quelles **innovations** pour les gaz face aux défis environnementaux et sociétaux pesant sur les marchés de l'énergie ?

Quels gaz acheminés (méthanisation, gazéification, biométhane d'algue, méthanation) ? Dans quel **réseau** ? Avec quelles interactions de chacun des réseaux ?

Quelles utilisations du biogaz ? Quelle **production** à 2020 ?

La mise en œuvre de ces solutions implique une pensée globale d'**urbanisme** s'appuyant sur une ingénierie territoriale et une intelligence de gouvernance locale tournée vers l'**écologie industrielle**.





ATELIER 3 : « RESEAUX ET USAGES DE L'ELECTRICITE »

Avec le SIPPEREC, EDF et ErDF



Quelques questions abordées :

Comment **adapter et transformer le réseau** pour passer à une énergie de plus en plus décentralisée ?
Comment arrive-t-on à un « **smart grid** » à partir de l'existant ? Est-ce la production qui transforme le réseau ou le réseau qui permet la production ?

Comment faire remonter des **informations** qui portent sur la consommation d'électricité de chacun ?

Quelle **utilisation** de ces données ? Quelle **protection** des droits individuels ?

La nouvelle génération de compteurs « communicants » apportera-t-elle des solutions de suivi et de maîtrise des consommations d'énergie ?

Quelles possibilités offrent les **nouveaux outils de prospective**, de planification, de modélisation pour la « ville bas carbone » ?

Quelle **gouvernance** pour quelles actions de transformation et d'adaptation des systèmes énergétiques ?

Les travaux des ateliers sont accessibles en ligne pour les adhérents.

Prochain atelier sur le chauffage urbain.